

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
TENUE LE 14 AVRIL 2014
AU BUREAU MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS :

Madame Dominique Payette, mairesse
Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège # 1
Monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège #2
Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège #3
Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4
Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège #6

EST ABSENT :

Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège #5

Madame Dominique Payette, préside l'assemblée et madame Guylaine Thibault agit à titre de greffière.

ORDRE DU JOUR :

- 01- Adoption de l'ordre du jour.
- 02- Adoption de procès-verbaux.
- 03- Mot de la mairesse.
- 04- Gestion administrative :
 - a) Rapport sur les autorisations de dépenses;
 - b) Comptes à payer;
 - c) Comptes à recevoir;
 - d) États financiers 2013;
 - e) État des résultats au 31 mars 2014.
- 05- Assemblée ordinaire de juin 2014 du conseil municipal.
- 06- Entente relative à la fourniture de services en matière de sports de glace.
- 07- Urbanisme:
 - a) Développement immobiliers *Les Cimes de Lac-Delage*;
 - b) Permis de construction 176, des Crans.
- 08- Projet de règlement relatif à l'ouverture d'une partie de la rue des Crans.
- 09- Varia.
- 10- Période de questions.

05-14-01 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2014-034 Il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Guy Rochette, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation.

05-14-02 Adoption de procès-verbaux

Résolution 2014-035 Il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Guy Rochette, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal no. 2014-04, séance ordinaire du 10 mars 2014.

05-14-03 Mot de la mairesse

Madame Payette remercie monsieur Guy Rochette pour sa suppléance à la mairie durant son absence pour participer à la campagne électorale provinciale.

05-14-04 Gestion administrative

a) Rapport sur les autorisations de dépenses

Madame Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière, dépose la liste des autorisations de dépenses de mars 2014.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

b) Comptes à payer

Résolution 2014-036 ATTENDU QUE les comptes à payer au 31 mars 2014 totalisent un montant de 119 947,40 \$;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Rochette, conseiller, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu :

QUE tous les rapports déposés soient acceptés;

QUE soit entériné le paiement des factures payées par paiement électronique (20 888,37 \$) ainsi que des chèques émis sans résolution (12 732,61 \$);

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 31 mars 2014, et ce, selon les échéances prescrites.

c) Comptes à recevoir

Madame Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière, dépose la liste des taxes à recevoir au 9 avril 2014 qui totalisent un montant de 68 011,41\$.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

d) États financiers 2013

Madame Thibault, directrice générale, présente et dépose les états financiers de 2013.

Chaque membre du conseil municipal a reçu une copie de ces états financiers.

e) États des résultats au 31 mars 2014

Madame Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière, dépose l'état des résultats au 31 mars 2014.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

05-14-05 Assemblée ordinaire de juin 2014

Résolution 2014-037 Il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu que de déplacer l'assemblée ordinaire de juin 2014 au mardi 17 juin.

05-14-06 Entente relative à la fourniture de services en matière de sports de glace.

Résolution 2014-038 ATTENDU QUE le 12 février 2012, Ville de Québec et Ville de Lac-Delage ont signé une entente relativement à la fourniture de services en matière de sports de glace par la Ville de Québec;

ATTENDU QU'un advenant doit être signé afin de modifier les tarifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie-Anne Bousquet, appuyé par monsieur Guy Rochette, tous deux conseillers, et unanimement résolu :

QUE Ville de Lac-Delage signe un advenant à l'entente avec la Ville de Québec concernant la fourniture de services en matière de sports de glace;

QUE madame Dominique Payette, mairesse, ainsi que madame Guylaine Thibault, directrice générale, soient autorisées à signer cette advenant, pour et au nom de Ville de Lac-Delage.

05-14-07 Urbanisme

a) Développement immobilier *Les Cimes de Lac-Delage*, phase 2 et 3

Résolution 2014-039 ATTENDU QUE le Comité consultatif sur l'urbanisme, après analyse des documents relatifs à la phase 2 et 3 du projet immobilier *Les Cimes de Lac-Delage*, en recommande l'acceptation;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal affirme que ce projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Brian Ross, conseiller, appuyé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu que madame Dominique Payette, mairesse, et madame Guylaine Thibault, directrice générale, soient autorisées à signer, pour et au nom de Ville de Lac-Delage, un protocole d'entente pour les travaux municipaux relatifs au prolongement de la rue *Place des Hauts-Bois* et au projet intégré sis dans le prolongement de la rue *du Refuge*, soit les phases 2 et 3 du développement immobilier *Les Cimes de Lac-Delage* de la compagnie *Leboeuf société immobilière*.

Résolution 2014-040 ATTENDU QUE le Comité consultatif sur l'urbanisme, après analyse des critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, recommande l'acceptation du changement architectural proposé pour les maisons en rangée du projet immobilier Les Cimes de Lac-Delage, phase I;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu d'accepter que le modèle *Avant-garde* de la compagnie *Constructions CRD* remplace le modèle initial accepté pour les maisons en rangée du prolongement de la rue des Crans. Les matériaux de finition extérieure seront:

- clin de fibro-ciment, couleur brun rustique;
- pierre de Suretouch de la compagnie Permacon;
- bardeau d'asphalte noir
- fenêtre en pvc noir

b) Permis de construction 176, des Crans

Résolution 2014-041 ATTENDU QU'une demande de permis de construction a été déposé le 7 avril 2014 relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sis au 176, rue des Crans;

ATTENDU QUE cette construction sera localisée dans la zone 18-HB, zone nécessitant la conformité avec le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le Comité consultatif sur l'urbanisme a analysé les éléments à respecter et qu'il recommande l'intégration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Rochette, conseiller, appuyé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu:

QUE la demande de permis no. 2014-04, sis au 176, rue des Crans, soit déclarée conforme au règlement sur les plans d'implantation et l'intégration architectural;

QUE les éléments architecturaux acceptés sont:

- clin de cannexel, couleur sierra;
- pierre de couleur grise;
- bardeau d'asphalte double noir
- fenêtre en aluminium noir

05-14-08 Projet de règlement relatif à l'ouverture d'une part de la rue des Crans

Ce point est reporté à une assemblée ultérieure.

05-14-09 Varia

Rien n'est discuté à ce point.

05-14-10 Période de questions

L'ordre du jour étant épuisé, madame Dominique Payette, mairesse, propose de répondre aux questions des citoyens présents.

Résolution 2014-042 Il est proposé par Alexandre Morin, conseiller, appuyé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

Dominique Payette, mairesse

Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière